

# Dépôt d'une demande d'initiative populaire

En exécution de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Département des institutions, du territoire et du sport rend public le dépôt d'une demande d'initiative populaire intitulée «Pour des initiatives populaires plus accessibles aux citoyennes et citoyens»

Cette initiative, qui demande la modification de la Constitution vaudoise, a la teneur suivante:

«**Article 79** *Forme de l'initiative, signatures* (modifications **en gras**)

<sup>1</sup> *L'initiative populaire peut se présenter sous la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou, sauf si elle vise la révision totale de la Constitution, sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces.*

<sup>2</sup> *Elle aboutit si elle a recueilli, dans un délai de six mois, 10'000 signatures ou 18'000 si elle vise la révision totale de la Constitution.»*

L'échéance du délai pour la récolte des 12'000 signatures et la remise des listes aux municipalités est fixée au 18 août 2023.

**Bureau électoral cantonal**  
**Direction des affaires communales et droits politiques**

---

# Dépôt d'une demande d'initiative populaire

En exécution de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Département des institutions, du territoire et du sport rend public le dépôt d'une demande d'initiative populaire intitulée «Pour une prise en compte accélérée et efficiente des initiatives populaires»

Cette initiative, qui demande la modification de la Constitution vaudoise, a la teneur suivante:

«**Article 82** *Délai de traitement* (modifications **en gras**)

<sup>1</sup> *L'initiative est soumise au vote populaire au plus tard dans l'année qui suit son dépôt.*

<sup>2</sup> *Le Grand Conseil peut prolonger ce délai d'un an lorsqu'il a approuvé une initiative conçue en termes généraux ou décidé d'opposer un contre-projet à une initiative.»*

L'échéance du délai pour la récolte des 12'000 signatures et la remise des listes aux municipalités est fixée au 18 août 2023.

**Bureau électoral cantonal**  
**Direction des affaires communales et droits politiques**